



Modération du trafic

12

COMMUNE D'AVUSY
TROIS VILLAGES, UN CŒUR



AVUSY
ACTUALITES

Sommaire n° 60

Édito de René Jemmely, maire	3	Société communale Les Pétardiérs	10
Terroir Champagne Naissance d'un projet enthousiasmant	4	Social	11
Soyez visibles la nuit	5	Modération de trafic	12–15
Les commissions communiquent	6	Informations utiles	16–17
Fête des élus sortants	7	Politique Les décisions du Conseil municipal	18
Toit pour Tous	8	Mobilité douce	19
Découverte Nouvelle aire de détente à Champlong	9	Agenda Calendrier des manifestations	20

Impressum

Éditeur responsable
Mairie d'Avusy

Maquette graphique
Candy Factory

Prochaine parution
1^{er} juin 2021

Délai pour la remise des articles
1^{er} mai 2021

Les bulletins communaux sont également disponibles en .PDF
avusy.ch/bulletin-communal-dinformation

Mairie d'Avusy

Coordonnées de contact
Rte du Creux-du-Loup 42
1285 Athenaz (Avusy)

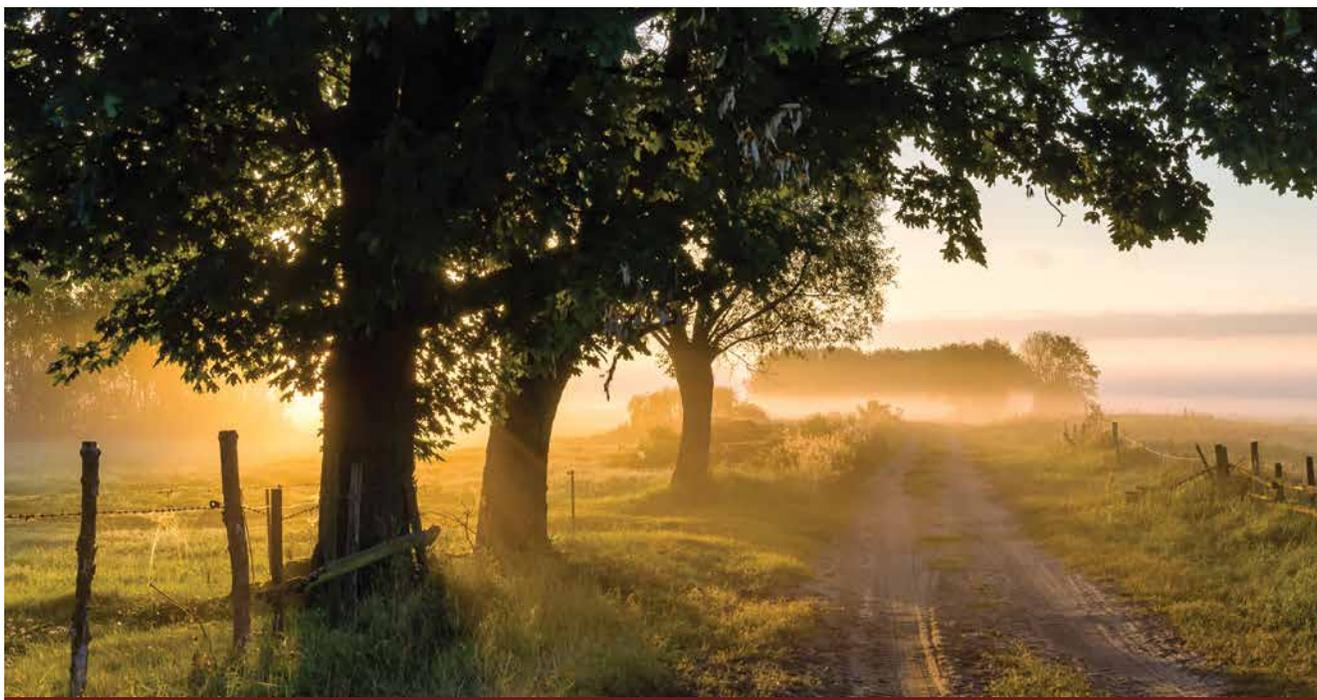
Tél. 022 756 90 60
Fax 022 756 90 61

info@avusy.ch
www.avusy.ch

Horaires de la réception
Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 15h à 17h
Mardi, jeudi : 10h à 12h et 15h à 18h



2020 : une année très particulière...



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Après un début d'année marqué par l'arrivée d'une crise sanitaire qui a changé et chamboulé toute notre vie quotidienne, vous avez élu au printemps dernier un nouveau Conseil municipal ainsi qu'un nouveau pouvoir Exécutif.

Au nom de celui-ci, je vous remercie de votre confiance.

Comme à l'accoutumée nous nous sommes engagés à gérer notre commune au plus près des intérêts et du bien-être de ses citoyens.

Au moment où je rédige ce message, la deuxième vague de cette crise sanitaire nous a atteints. Avec un peu d'optimisme, j'ose espérer qu'à la parution de ce bulletin le pic de celle-ci sera derrière nous et que nous pourrons entrevoir une fin d'année un peu plus sereine.

Autre sujet d'actualité, la question du déclassement éventuel en zone industrielle des parcelles agricoles de la « Sablière du Cannelet SA », au lieudit Forestal à Athenaz, est enfin soumise au peuple. J'espère sincèrement que le scrutin prévu à fin novembre connaîtra une issue favorable pour notre commune et que nous pourrons, après vingt ans de procédures judiciaires, clore ce dossier et passer à d'autres sujets plus motivants.

Parmi ceux-ci, il y a bien évidemment l'aménagement des terrains dits « Portier ». Le concours d'architecture a permis de désigner un lauréat, dont vous avez pu découvrir le projet lors de la présentation publique. Le Conseil municipal ayant voté le crédit d'études, nous travaillons actuellement à la concrétisation de ce projet, qui devrait aboutir à la demande d'autorisation en automne 2021 et à un début de réalisation au printemps 2022. Nous nous en réjouissons.

Vous le voyez, il y a beaucoup de volonté à l'aube de cette législature, dont j'ai bon espoir qu'elle sera sereine et dynamique, afin de privilégier un travail de concert pour la bonne gestion et le développement de notre commune.

Selon la formule consacrée, je vous engage à prendre soin de vous et de vos proches, en respectant les consignes sanitaires. Mais prenons aussi garde de ne pas nous endormir : face à l'avenir, plus que jamais peut-être, nous avons besoin d'une vigilance et d'une action citoyennes cohérentes. Ces deux exigences – prudence d'une part et dynamisme de l'autre – ne sont pas obligatoirement contradictoires !

René Jemmely
Maire

« Terroir Champagne » : naissance d'un projet enthousiasmant



La région Champagne compte d'innombrables ressources qu'il vaudrait la peine de mieux mettre en valeur, à l'intention de ses habitants comme de l'extérieur, a fortiori à une époque et dans des circonstances où l'on prône le « produire et consommer local ». Ce constat, souvent émis lors des réunions des Exécutifs de nos sept communes, en était resté au stade de l'intention. Le changement de législature a libéré des forces et le projet à cette enseigne s'est concrétisé.



Un groupe, composé d'élus en exercice ou anciens, s'est ainsi constitué à raison d'un(e) représentant(e) par commune (Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Sorat) et va œuvrer à dresser un inventaire de ces ressources dans divers domaines et à les faire mieux connaître. Avant de dénoncer le « tourisme d'achat » ou de revendiquer des quotas à l'importation, commençons par dire ce qui se fait ici et qui

participe à la santé de l'économie locale, emplois et contributions fiscales à la clé !

On l'aura compris : il ne s'agira évidemment pas d'émettre des jugements de valeur, mais d'établir des listes dans les domaines retenus. Quels sont-ils ? Le groupe s'est entendu pour répertorier tout ce qu'on peut assimiler à la notion de terroir et ce n'est pas peu dire : producteurs et produits ; marchés, magasins du terroir, vente à la ferme ; agriculture contractuelle ; restauration. Et aussi sites naturels d'intérêt, chemins de randonnée. Et encore sociétés et événements locaux participant à cette identité.

Une fois les listes établies, domaine par domaine, commune par commune, il conviendra évidemment – c'est la finalité de la démarche – de communiquer le plus largement possible. Les canaux d'ores et déjà identifiés sont, dans un premier temps, les sites internet et les bulletins communaux, les réseaux sociaux, des informations ad hoc (tous-ménages), sans oublier les médias traditionnels qui relaient volontiers certaines informations locales. Le groupe n'exclut pas que, par la suite, un site dédié et des manifestations organisées à cette fin concourent aussi à la notoriété du « produit Champagne ». Il va de soi que la collaboration des administrations communales respectives sera précieuse tant pour l'alimentation de l'inventaire que pour la diffusion de l'information.

Pour terminer cette brève présentation alors que les travaux vont débiter, portés par l'enthousiasme des participants, il vaut la peine de saluer la démarche d'une région genevoise faite d'identités communales diverses mais assez homogène pour avoir suscité cette volonté partagée d'inventaire et de présentation.

Didier Fleck

Soyez visibles la nuit!

À l'arrivée de l'automne, les jours diminuent et nos déplacements se font plus souvent de nuit. Que nous soyons à pied, à vélo, à trottinette, etc., il est impératif et vital d'être vu! Ci-après, quelques bons conseils donnés par le Bureau de prévention des accidents (BPA):



Piétons et coureurs, faites-vous remarquer!

Les piétons et les coureurs qui portent des vêtements sombres sont moins bien vus des usagers de la route au crépuscule ou de nuit, ou si la visibilité est mauvaise. Lorsqu'il fait nuit, on ne voit les personnes qui portent des vêtements foncés qu'à une distance de 25 mètres au plus.

Les vêtements clairs, les couleurs semblables à celles de la signalisation et les couleurs néon augmentent la visibilité à 40 mètres; les éléments réfléchissants même jusqu'à 140 mètres. Pour être remarqués, il est recommandé aux piétons de porter des éléments réfléchissants et des vêtements clairs. Cela augmente la visibilité, même de jour.

Très efficaces aussi:

- les bandes réfléchissantes au poignet et à la cheville;
- les semelles lumineuses;
- les parapluies avec éléments réfléchissants;
- les baudriers fluo et les gilets réfléchissants pour les enfants, et pas seulement sur le trajet de l'école.



Être visible à vélo (classique ou électrique)

La loi prescrit un éclairage et des réflecteurs à l'avant et sur les pédales, à l'exception des pédales de course, de sécurité et autres pédales de ce type. Pour être encore plus visible, optez pour:

- les catadioptrés sur les rayons;
- les pneus réfléchissants;
- les vêtements clairs et les matériaux réfléchissants, par ex. un gilet ou des gants réfléchissants;
- les accessoires réfléchissants, par ex. des bandes au bras ou à la cheville.

Être visible à trottinette, sur un skate ou autre engin

Lorsque l'on fait de la trottinette, du skate ou du roller sur les pistes cyclables ou la chaussée de nuit ou quand la visibilité est mauvaise, on doit s'équiper ou équiper son véhicule d'une lumière blanche à l'avant et rouge à l'arrière. Et, là encore, les vêtements clairs et le matériel réfléchissant augmentent notre visibilité.

Quelques vidéos et illustrations à consulter sur www.bfu.ch/fr/conseils/visible-sur-la-route finiront de vous convaincre de vous équiper de manière adéquate, si toutefois ce n'était pas encore le cas.

Dans ces situations, n'ayez jamais peur de passer pour un-e illuminé-e!

Oliver Goy
Adjoint

« Avusy pratique »

La commission Économie et Agriculture travaille à la mise à jour de la brochure « Avusy pratique ».

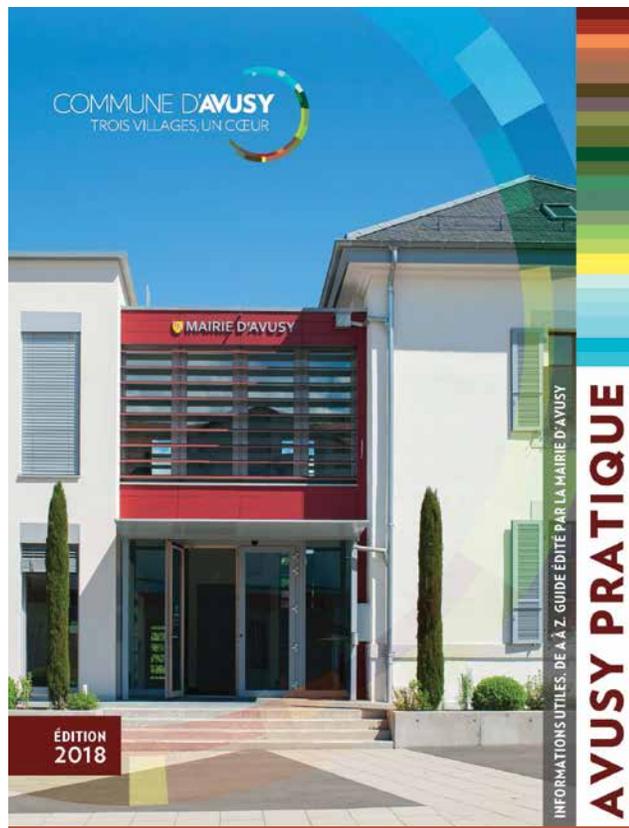
Dans cette dernière, la commune souhaite offrir une visibilité aux artisans et entrepreneurs dont l'entreprise est située sur notre territoire et/ou dont le patron y réside.

Nous vous encourageons donc à réitérer votre demande si vous figurez déjà dans la dernière édition ou à envoyer les coordonnées complètes de votre entreprise à l'adresse info@avusy.ch.

C'est avec plaisir que nous vous mentionnerons dans ce recueil d'informations utiles et nécessaire à tous.

Nous invitons également les sociétés, associations et groupements communaux à faire part de leurs coordonnées également par le biais de l'adresse info@avusy.ch.

Votre commission Économie et Agriculture.



« Petites annonces »

Dans la commune, vous trouvez trois panneaux d'affichage pour les petites annonces: à côté de la mairie à Sézegnin, en face de l'Église d'Avusy et dans le préau de l'école d'Athenaz.

Pour rappel, ces panneaux étaient à l'origine destinés à la publication d'annonces pour les échanges, le troc, les dons d'objets et de services divers entre les habitants.

Des petites cartes de couleurs différentes correspondant respectivement aux offres, aux demandes et aux échanges étaient mises à disposition.

Après plusieurs années d'utilisation, nous constatons que ces panneaux sont principalement utilisés pour la publication d'objets à vendre, d'offres de service pour du baby-sitting, des heures de ménage, de cours, etc.

Certes, ce genre de publications est utile à tout un chacun, il est toutefois nécessaire de fixer quelques règles d'utilisation :

- le format de l'annonce ne doit pas dépasser le A6, soit 10,5x14,8 cm ;
- la durée de publication est limitée à 30 jours et peut être renouvelée, au besoin, par l'utilisateur ;
- les annonces sont uniquement destinées aux particuliers de la commune (pas d'annonce d'entreprise) ;
- les annonces doivent respecter la bienséance et chaque utilisateur est responsable de ce qu'il affiche ;
- trois membres de la commission sociale se sont portés volontaires pour veiller au respect des règles susmentionnées.

Dès lors, toute annonce ne répondant pas à celles-ci sera retirée sans préavis.

Nous vous informons qu'il existe le site internet www.keepinuse.ch si vous désirez donner gratuitement ou si vous recherchez des objets en dehors de la commune.

Nous vous encourageons donc à consulter régulièrement ces panneaux qui, en plus de proposer des objets ou services dans la commune, contribuent également à favoriser les liens entre les habitants.

Pour la commission sociale
Sophie Dörfliger

Fête des élus sortants

La nouvelle législature 2020 – 2025 a commencé le 1^{er} juin 2020. De nouveaux élus sont entrés en fonction alors que d'autres ont rendu leur mandat de conseiller municipal ou de magistrat.

La commune a souhaité remercier les élus sortants qui ont œuvré durant de nombreuses années au bien commun en organisant le 24 septembre 2020 une fête en leur honneur, à laquelle les communiens étaient conviés.

Après le discours de remerciements, le Maire et ses Adjointes ont remis les traditionnels cadeaux aux élus sortants, dont les années de législature sont détaillées ci-après :

- Claire-Lise Haldemann : **onze ans** au Conseil municipal ;
- Olivier Jungo : **dix ans** au Conseil municipal ;
- Claude-André Meyer : **neuf ans** au Conseil municipal ;
- Serge Guinand : **cinq ans** au Conseil municipal ;
- Joël Pürro : **cinq ans** au Conseil municipal ;
- Didier Fleck : **quatre ans** au Conseil municipal et **neuf ans** à l'Exécutif.

Un apéritif dinatoire a ensuite été servi, dans le strict respect des consignes sanitaires.

Nous exprimons nos chaleureux remerciements à tous nos élus, sortants et en fonction, qui ont exercé ou exercent une tâche tout à la fois difficile et gratifiante aux seins des instances communales.



*De gauche à droite au premier plan : Joël Pürro, Claude-André Meyer, Olivier Jungo, Serge Guinand, Claire-Lise Haldemann et Didier Fleck.
De gauche à droite au second plan : Eric Gardi, René Jemmely et Olivier Goy.*

À Athenaz, Toit pour Tous leur permet de reprendre pied

Il y a plus de trois ans maintenant que l'Exécutif de la commune a voulu répondre favorablement au souhait de l'association Toit pour Tous (TpT), qui cherchait des terrains propres à recevoir temporairement des maisonnettes destinées à des sans-logis. Après l'aval du Conseil municipal, nous vous avons informés à travers ce bulletin et le site de la commune de l'évolution de ce projet, longuement retardé par le processus d'autorisation de construire auquel il a été soumis. Aujourd'hui concrétisé, il permet de contribuer à répondre aux difficiles situations dans lesquelles se trouvent des gens de chez nous.

Comme le note Kim Grootcholten, directrice exécutive de TpT, la crise sanitaire que nous traversons amplifie et amplifiera encore la précarité de certains : « Notre action fait sens pour accueillir, recueillir celles et ceux qui ne pourront faire face. Gardons toujours à l'intérieur de nous la lumière dans l'obscurité, car il est possible de se relever malgré l'adversité ! ».

La plupart des institutions qui se préoccupent des personnes en grande difficulté constatent combien le fait d'avoir un toit est essentiel au processus de réinsertion. Quand on dort dans sa voiture, quand on squatte chez un parent ou des amis, ce potentiel est amoindri et il est difficile de rebondir. De même quand on est entassé à plusieurs dans des logements de fortune. Ce que veut offrir Toit pour Tous c'est, le temps nécessaire, un vrai petit logement à soi et cela passe par ces maisons mobiles destinées à des personnes seules comme à des familles. À Athenaz s'y sont ajoutés le charme et la tranquillité d'un environnement aux allures de « jardin » ainsi que la qualité de l'accueil.

Sur le terrain

C'est ainsi qu'une douzaine de personnes – seules, en couple ou familles avec enfants – ont pu être accueillies cette année dans les maisonnettes installées sur les « terrains Portier », terrains destinés – rappelons-le – à la construction d'un ensemble locatif de 35 logements à l'horizon 2025 au plus tard. Une certaine « rotation » a déjà eu lieu, plusieurs de ces personnes ayant pu profiter de cette sérénité pour commencer une reconstruction et repartir d'un meilleur pied dans la vie. Il faut dire qu'elles ont parfois pu bénéficier aussi, grâce à l'association, d'un encadrement dans divers domaines.

Carole, naguère privée de salaire par un employeur en faillite, malade et sans logement, a pu procéder aux démarches administratives qui lui ont permis de retrouver une identité et une certaine confiance en elle... et d'offrir enfin à son enfant de 13 ans un anniversaire digne de ce nom. Elle a un projet d'activité indépendante dans la restauration.

Une famille d'origine tchèque apprend le français grâce à deux intervenants bénévoles et leur fille scolarisée s'est bien intégrée.

En instance de divorce, Jorge a pu accueillir bien mieux que dans une autre institution ses deux enfants adolescents qui souhaitaient ardemment habiter avec lui. Après une période d'arrêt maladie, il a bon espoir de reprendre une activité qui lui permettra de les faire vivre décemment. Travaillant pourtant à 100 % comme cuisinier, Patrick était tributaire en

institution d'un logement partagé par six personnes. Toit pour Tous lui a offert pour un temps un lieu et un mode de vie plus individuels.

À la suite d'un divorce, Elodie a transité par Athenaz avec son enfant de 8 ans avant de rejoindre un autre lieu de vie proposé par TpT. Le bilan de son séjour a pour noms autonomie et dignité retrouvées.

Reconnaissance

Kim Grootcholten se plaît à souligner les liens tissés entre les résidents, qui partagent leurs histoires, des travaux de jardinage, de bricolage, des objets, des cours divers propres à leur remettre le pied à l'étrier, des moments de vie... Elle se réjouit aussi de l'intérêt suscité dans la commune par cette initiative et salue avec beaucoup de reconnaissance la solidarité témoignée aux résidents par des habitants du village, dont les voisins les plus proches, et par des entreprises qui ont effectué gracieusement des travaux d'entretien sur les maisonnettes, à l'image de ceux rendus nécessaires par les dégâts causés à un mobil home par les intempéries. L'occasion de souligner qu'à l'entrée dans la saison froide, l'association est plus que jamais intéressée par les dons de matériaux et de travaux d'isolation ou de réparation, des prêts d'outillage et d'autres prestations destinées aux habitations comme aux résidents.



Bref, un premier bilan qui autorise la commune à se réjouir du choix qu'elle a fait un jour face à la précarité de gens d'ici, précarité qu'on a souvent quelque peine à imaginer. Nous aurons l'occasion de revenir dans une prochaine édition de ce bulletin sur le vécu de résidents et les bénéfices qu'ils ont tirés de l'action de Toit pour Tous.

DF

Nouvelle aire de détente à Champlong

Située sur le site d'une ancienne gravière, cette aire de détente répond à différents enjeux :

- créer un point de récolte accessible pour les différents déchets ménager ;
- préserver le relief de l'ancienne exploitation pour composer ce parc ;
- apporter un espace d'accueil pour les habitants et les promeneurs ;

- proposer une végétation spontanée et intégrer des espèces menacées (ormes, anciennes variétés de fruitiers) ;
- composer une jachère fleurie qui accompagne l'usager dans les espaces du parc.

Le projet s'inscrit dans quatre thématiques d'aménagement dont trois structures herbacées différentes : la pelouse, la jachère, la prairie.

ESPACE DE PELOUSE



Espace ouvert de promenade à travers fleurs et arbres fruitiers (Malus « Rose de Berne », Pyrus « Doyenne du Comice »,...). Le visiteur découvre les aires de détente et de pique-nique, situées sur deux plateaux différents, où il peut utiliser les braseros durant la belle saison. Cette strate est composée d'un mélange de graminées (fétuque ovine *duriuscula*, fétuque rouge, pâturin des prés,...) et de fleurs (achillée millefeuille, pâquerette vivace, centaurée jacée, primevère officinale, véronique commune,...).

PRAIRIE GRASSE



L'élaboration des mélanges grainiers provient de spécialistes de l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), afin de garantir la qualité des futures plantations en adéquation avec leur environnement. Les semis ont été faits en compagnie des élèves de l'école d'Athenaz. Cette végétation est appréciée des insectes et autre petite faune comme lieu de transition et de refuge et s'associe avec la jachère fleurie. La prairie se compose de graminées (laiche glauque, fétuque de Westphalie, avoine pubescente, pâturin des bois) et de fleurs (ancolie commune, sarriette clinopode, gaillet jaune, géranium des Pyrénées, myosotis des marais).

JACHÈRE FLEURIE



Elle apporte une vraie qualité paysagère au printemps et à l'automne, elle offre aussi à la petite faune un lieu de refuge, de gîte et de circulation. Elle génère des bienfaits pour les cultures et les jardins aux alentours. Composée de graminées (brize intermédiaire, fétuque des prés, avoine dorée,...) et de fleurs sauvages indigènes (campanule à feuilles rondes, carotte sauvage, knautie des champs, marguerite,...). Elles apportent un rythme toute l'année et une meilleure qualité du sol, c'est le fil conducteur coloré du cheminement.

STRATE ARBUSTIVE



Offrant un écran entre les places et le parc, le visiteur est ainsi immergé dans un écrin végétalisé. Les arbustes indigènes (cornouiller sanguin, viorne mancienne, érable champêtre, noisetier commun,...), adaptés au contexte rural, offriront un gîte pour les insectes, pollinisateurs, oiseaux et petite faune sauvage, donnant ainsi une plus-value écologique au site.

La fête de l'Escalade 2020 victime du virus



Édouard Elzingre, *Le Lendemain de l'Escalade*, 1915 | Aquarelle et gouache sur papier, 41 × 40 cm
© MAH | Photographie : A. Gomes dos Santos | Inv. VG 1092/27

Réunis à mi-octobre les membres de l'association des Pétardiers, traditionnelle organisatrice de la fête de l'Escalade dans la commune, ont dû déclarer forfait à l'instar de la Compagnie 1602 en ville : l'édition 2020 n'aura pas lieu.

Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que cette décision a été prise à l'unanimité des personnes présentes. Elle est motivée par les obstacles de toute nature auxquels elles ont été confrontées. Si le cortège aurait pu à la rigueur se dérouler entre des spectateurs munis d'un masque, à la trappe le tir des « Boîtes », les animations et consommations dans les cours, les chants des enfants, le repas servi en buffet et consommé en longues tablées, les concours de costumes, l'élection de la Mère Royaume au terme de la sympathique compétition... et même le bris de la grande marmite : pas question de toucher aux morceaux de chocolat avec nos doigts potentiellement impurs ! Consolation : la commune a décidé d'offrir une petite marmite à chacun des enfants de l'école.

Amputée de l'essentiel de ce qui fait son charme, la « fête » perdait beaucoup de son attrait et n'aurait sans doute pas attiré la foule habituelle, d'autant que certains fidèles y auraient sans doute renoncé compte tenu de ce qu'il faut bien appeler le risque potentiel.

Les Pétardiers recrutent

Mais les organisateurs ne baissent évidemment pas les bras, bien décidés à repartir au combat même si l'ennemi sanitaire d'aujourd'hui est plus difficile à repousser que l'adversaire de 1602. Il faudra pourtant bien qu'il cède un jour et la fête pourra renaître plus belle qu'avant, d'autant

plus belle qu'on en aura été frustré en cette triste année 2020. Et, en vue de cette réjouissante perspective, les Pétardiers qui ont vu leurs effectifs un peu réduits par des départs en leur sein – souvent motivés par une moindre disponibilité et d'autres engagements – cherchent des personnes disposées à s'impliquer un peu (plus) dans la vie communale et prêtes à consacrer quelque dizaines d'heures par année à cette noble tâche.

Membre de l'association et chargé comme d'autres de diverses missions dans le cadre de l'organisation de la fête et de son déroulement, le sousigné qui n'en est pas à un engagement près ne voudrait pas manquer de souligner combien ce genre d'implications, déjà gratifiantes en temps « normal », peuvent servir le lien social même si la situation met beaucoup de choses en veilleuse. Il n'est pas anodin de partager des causes, des défis, des combats... et même la lutte contre l'adversité.

DF

Les personnes intéressées à rejoindre les Pétardiers sont invitées à prendre contact avec le président, René Jemmely, à l'adresse rjemmely@bluewin.ch, qui leur fournira volontiers les informations souhaitées.

Des Fleurs avant le Pain

Petite association que beaucoup d'entre-vous connaissent déjà, a besoin de votre soutien, particulièrement en cette période difficile.

En effet, depuis l'arrivée du virus, je ne peux plus faire de brocantes ou de ventes de pâtisseries, mais je continue à soutenir et aider plusieurs familles et des personnes seules, soit une vingtaine de personnes par mois.

La fin de l'année se précise avec la période de Noël, les cadeaux et les achats.

Ainsi, j'ai pensé que certains d'entre-vous seraient heureux de trouver de très jolies choses : bijoux, bibelots, étains, petits meubles, belle vaisselle et une quantité d'autres objets, la plus grande partie en excellent état et surtout à très bas prix.

Pour vous les présenter, j'ai préparé une exposition qui ouvrira ses portes sur simple demande de votre part.

Je ne peux recevoir que deux à trois personnes à la fois, mais n'hésitez pas à appeler, de préférence le matin ou le soir et je vous ouvrirai très volontiers la porte de la « Caverne d'Ali-Baba ».

J'espère que vous y trouverez de bien jolis cadeaux, sans pour autant vous ruiner.

A vous qui me lisez, d'avance merci pour votre aide et croyez à mes bonnes amitiés.

Françoise Spahr
Responsable

« Des Fleurs avant le Pain »

Aide, soutien, visites à personnes en difficultés
Responsable : Françoise SPAHR

Chemin du Moulin-de-la-Grave 7A
Case postale 6
1285 Athenaz (Avusy)

022 756 15 62 | 079 690 21 91

CCP: 12-45803-5

Le Couffin



L'association intercommunale pour l'accueil familial de jour LE COUFFIN est un relais fiable pour toute personne qui est à la recherche d'une solution d'accueil pour son enfant âgé de 0 à 12 ans.

Avec environ 20 accueillantes familiales et plus de 40 baby-sitters sur la région de la Champagne Genevoise et Bernex. Nous proposons des solutions d'accueil durant la journée, en soirée et durant le weekend, mais également durant les vacances scolaires pour les enfants habituellement scolarisés.

Les baby-sitters ont tous suivi la formation de la Croix-Rouge, et toutes les accueillantes familiales sont au bénéfice de l'autorisation d'accueil délivrée par le SASAJ (organisme officiel du canton de Genève pour accueillir des enfants à son domicile) cela permet, entre autres, aux parents de déclarer fiscalement les frais de garde.

Nos collaboratrices suivent régulièrement des formations, et participent aux accueils collectifs organisés par l'association, ce qui offre à votre enfant un lieu pour découvrir la collectivité.

Nous offrons également un service personnalisé et gratuit à toute personne intéressée à accueillir des enfants à son domicile. N'hésitez pas à prendre contact avec notre coordinatrice qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Sylvie Enggist

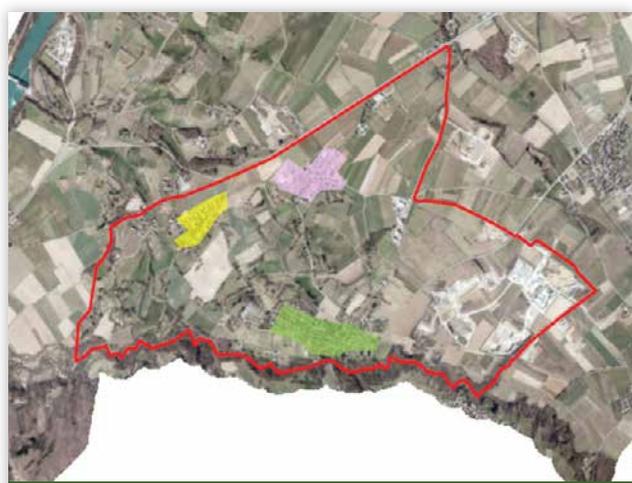
Coordinatrice
022 756 09 91
sylvie.enggist@lecouffin.ch
www.lecouffin.ch

L'association est soutenue par les communes de Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral



La commune d'Avusy améliore la qualité de vie grâce à la création de nouvelles zones 30

L'instauration de nouvelles zones 30 dans les villages de Sézegnin, Avusy et Athenaz offriront une ambiance plus apaisée pour les habitants et les usagers de l'espace public et modéreront le trafic de transit.



Trois secteurs villageois concernés par les projets de zones 30

La Commune d'Avusy ambitionne de modérer le trafic motorisé et d'améliorer la sécurité routière au cœur des localités. Il conviendra pour cela d'harmoniser la signalisation routière de sorte à supprimer le 40 km/h, qui est une dérogation spécifique à la limite générale de 50 km/h. Dans ce cadre, des zones apaisées (zone 30, zone de rencontre), des aménagements et/ou de la signalisation routière seront à planifier et à mettre en œuvre.

Le réseau routier de la commune d'Avusy subit une forte pression, en raison de l'importante fréquentation par des automobilistes en transit, plus particulièrement dans les traversées de villages. Le trafic a des conséquences négatives sur la qualité de vie des centres villageois, notamment : insécurité routière et nuisances environnementales.

Plus spécifiquement, la création de zones à vitesses modérées pour Avusy permettront de :

- **renforcer la sécurité** de tous les usagers des chaussées communales et de l'espace public ;
- **favoriser la cohabitation** des différents usagers ;
- **harmoniser les régimes de vitesses** et offrir une meilleure lisibilité et compréhension pour les automobilistes ;
- **apaiser les cœurs** de villages ;
- **sécuriser les trajets scolaires** ;
- **réduire les nuisances sonores** diurnes et nocturnes.

La commune d'Avusy est caractérisée par une importante hétérogénéité de régimes de vitesse :

- routes de liaisons entre les villages limitées à **80 km/h** ;
- entrées de villages limitées à **60 km/h** ou **50 km/h** ;
- centres limités à **40 km/h**.

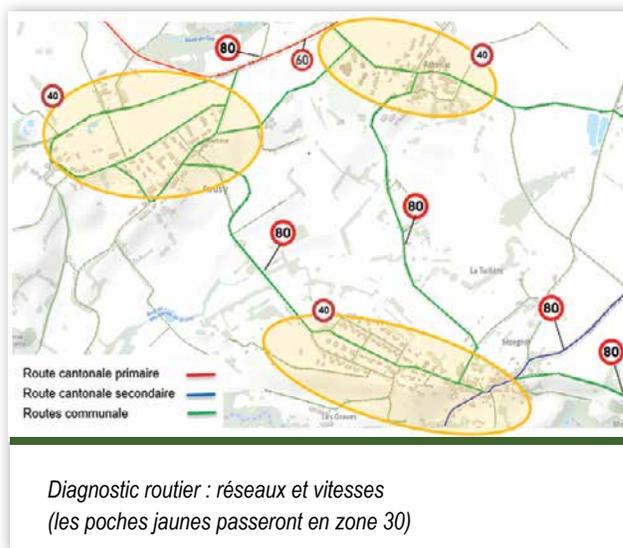
Bases et cadre légal relatifs à la mise en place des zones 30

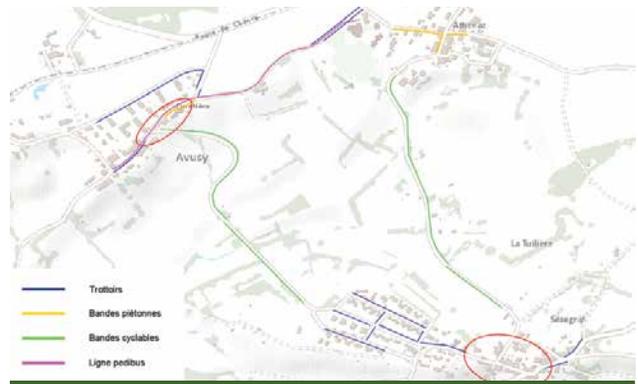
L'étude de modération du trafic à Avusy se base sur les quatre règlements en vigueur :

- la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (LZ30) de la République et Canton de Genève ;
- la Loi sur la circulation routière (LCR) ;
- l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) ;
- l'Ordonnance sur les zones de rencontre.

Ces textes juridiques constituent les bases légales dans le cadre de la réflexion et de la mise en place des zones 30 au sein de la commune d'Avusy. Ces textes prévoient qu'une analyse spécifique doit être réalisée dans le cadre d'une création de zone 30. Celle-ci doit comporter :

- la description des objectifs que l'instauration de la zone doit permettre d'atteindre ;

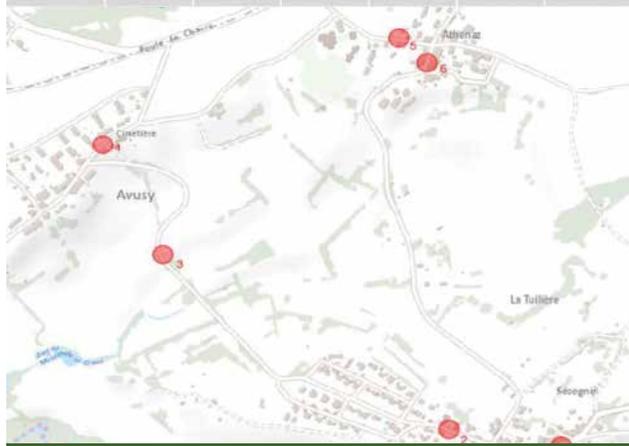




- un plan d'ensemble montrant la hiérarchie des routes d'une localité ou de parties de celle-ci, hiérarchie définie en vertu du droit de l'aménagement du territoire ;
- une évaluation des déficits existants ou prévisibles en termes de sécurité ainsi que des propositions de mesures permettant de les supprimer ;
- des indications sur le niveau actuel des vitesses (V50 et V85) ;
- des indications sur les qualités actuelles et les qualités souhaitées du lieu en tant qu'habitat, cadre de vie et site économique, y compris les attentes en termes d'affectation ;
- des considérations sur les effets possibles de la mesure projetée sur l'ensemble de la localité ou sur certains de ses quartiers, ainsi que des propositions visant à éviter d'éventuels effets négatifs ;
- une liste et une description des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

En outre, l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (OZ30) contraint à effectuer un monitoring des effets des mesures réalisées une année après la mise œuvre de la zone à vitesse réduite. Si les objectifs fixés par l'Ordonnance ne sont pas atteints, il s'agit alors de réaliser des mesures complémentaires.

	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5	Section 6
V50 [km/h]	26	28	44	28	29	26
V85 [km/h]	31	36	54	34	37	31



Potentialités

L'analyse du réseau communal, des circulations et l'analyse des vitesses pratiquées ont permis de mettre en avant les points suivants :

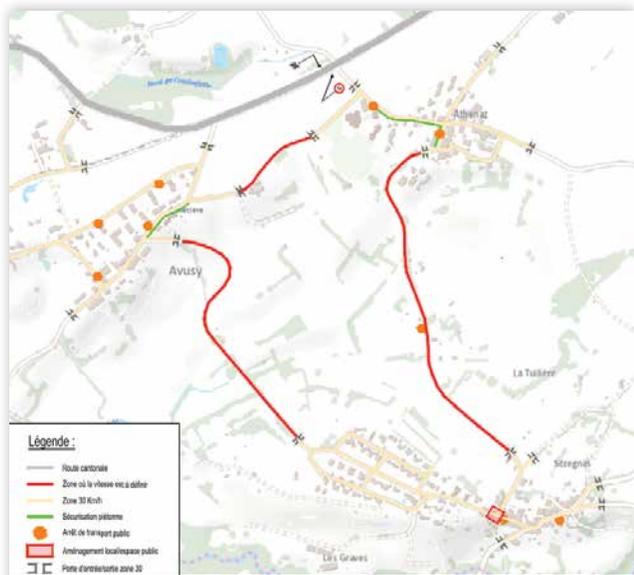
- un trafic de transit important traverse la commune, en particulier le village de Sézegin (TJMO supérieur à 2'100 véhicules par jour dans la principale rue du village ;
- le relevé des vitesses permet de constater qu'un modèle de zone 30 est compatible avec la configuration du réseau communal (voirie, carrefours, mobilité douce, etc.) ;
- la commune présente une forte discontinuité au niveau de ses chemins piétonniers avec des parcours – scolaires notamment – peu sécurisés (absence de trottoirs, marquage discontinu, zones de faible visibilité, etc.) ;
- une meilleure harmonie entre les signalisations verticales et horizontales devrait être mis en place ;
- une optimisation des aménagements relatifs aux transports publics et à la pratique de la mobilité douce sont à réaliser : la création de zone 30 accompagne et encourage ces évolutions.

Concept d'aménagement

Sur la base des documents et des relevés effectués, il est proposé de mettre en zones 30 l'entièreté du réseau routier à l'intérieur des localités villageoises. Quant aux routes de liaison entre les localités (route du Creux-du-Loup et route de Grenand), il est recommandé de limiter la vitesse à 60 km/h.

Pour garantir la mise en œuvre et une bonne pratique des zones 30, les principes suivant sont nécessaires :

- hiérarchiser le réseau composé de routes communales primaires (routes de liaison) entre les localités et les routes secondaires (routes de localités) à l'intérieur des villages. Le but étant que le réseau routier à l'intérieur des localités comporte une même hiérarchie en instaurant des priorités de droite à toutes les intersections ;
- limiter les vitesses à 30 km/h dans les localités ;
- marquer clairement les portes entrées/sorties dans les zones 30 ;



Concept d'aménagements :
Plan de mise en œuvre

- mettre en place des aménagements modérateur de trafic en fonction des vitesses relevées, de la typologie de la route et des transports publics ;
- supprimer des passages pour piétons ; cependant il est possible de déroger à ce principe en cas de besoin devant les écoles ;
- maintenir au minimum le nombre de places de stationnement à disposition dans le périmètre concerné.

L'instauration d'une zone 30 à l'intérieur des localités villageoises n'aura pas de conséquences négatives sur le fonctionnement général de la circulation ; la V85 étant déjà relativement proche des 30 km/h.

La limitation permettra essentiellement de sécuriser les piétons, favoriser la mixité et simplifier la perception routière.



Les zones 30 : une sécurité accrue pour les piétons face au voitures

L'abaissement des vitesses – particulièrement en milieu bâti où le risque de collisions avec les piétons est le plus important – permet d'améliorer de manière important la sécurité des usagers plus vulnérables qui partagent la chaussée avec les voitures.

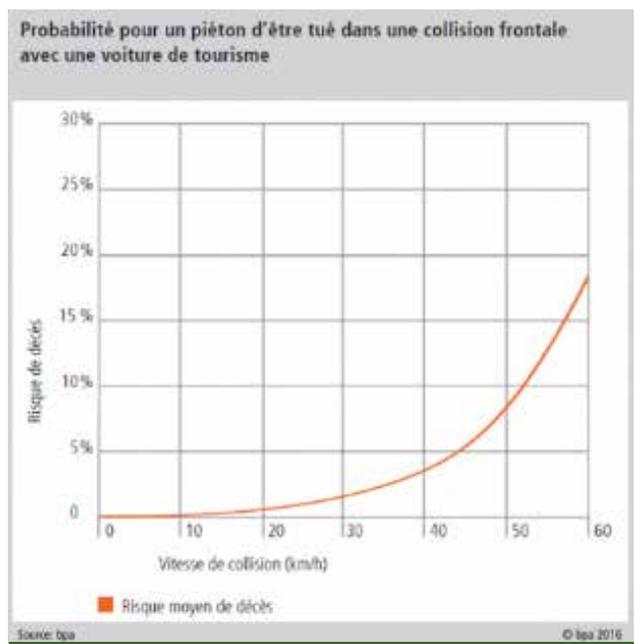
En effet, en dessous de 60 km/h ce n'est plus tellement la distance de freinage qui importe avant que le véhicule s'arrête mais le temps de réaction qui est lui très important (il représente 60 % de la distance totale nécessaire pour s'arrêter).

Ainsi un véhicule roulant à 30 km/h ne met que 4.7 mètres pour s'arrêter alors que le temps de réaction moyen du conducteur pour s'apercevoir du danger et freiner lui fera parcourir 16.7 mètres soit plus de trois fois la distance nécessaire à l'arrêt du véhicule.

À 50 km/h ces deux distances sont de respectivement 13.1 et 27.8 mètres. En roulant à 20 km/h de plus (soit 40 % plus vite), le double de distance pour s'arrêter est requis.

En cas de collision frontale entre une voiture et un piéton, là aussi les chiffres sont exponentiels puisque la probabilité de mourir d'une telle collision passe de moins de 3 % à 30 km/h à plus de 8 % à 50 km/h.

Le risque de mourir est presque multiplié par trois alors que la vitesse n'a augmenté que de 40 %.



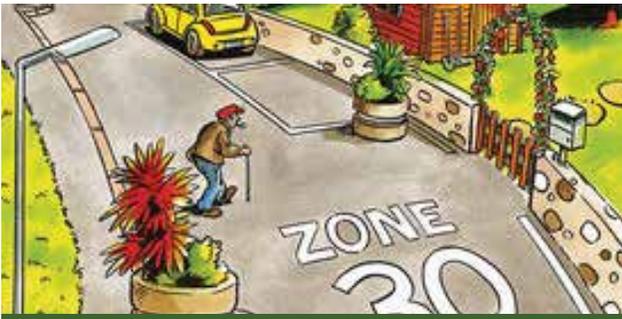
Les bons comportements pour se déplacer

Pour rappel, une zone 30 est constituée d'un ensemble de tronçons de route, situés dans des quartiers ou des lotissements, dans lesquels les automobilistes sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante.

La vitesse maximale est fixée à 30 km/h. Ces zones favorisent un usage mixte de la chaussée.

La mixité des usages a aussi une autre conséquence : la suppression, sauf exception, des passages pour piétons.

Les piétons peuvent donc utiliser tout l'espace public, sans gêner les véhicules, qui restent prioritaires contrairement aux zones 20.



Luc TOMASETTI
Architecte – Urbaniste FSU/SVI
CSD Ingénieurs



Piétons

- Liberté de traverser partout, mais vous n'avez pas la priorité.
- Pas de passages pour piétons (sauf exceptions : école, home, etc.).
- Pour les enfants : s'arrêter au bord du trottoir puis regarder, écouter et traverser.



Cyclistes

- Priorité de droite s'applique.
- Double sens cyclable possible, quand la signalisation l'autorise.



Automobilistes

- La voiture à la priorité.
- Priorité de droite s'applique.
- Roulez de manière prudente et attentive.
- Pas de passages pour piétons (sauf exceptions : école, home, etc.).
- Traversée de la chaussée autorisée partout pour les piétons.

Informations utiles

Fermeture de fin d'année

Du jeudi 24 décembre 2020 au mardi 5 janvier 2021 inclus.

Tous les courriers avisés (papier jaune et blanc) et colis pourront être retirés jusqu'au mercredi 23 décembre à **11h30**. À partir du mercredi après-midi, ils seront à retirer à l'**office de poste de Bernex**, selon les horaires suivants :

- jeudi 24 : de 9h à 12h
- **vendredi 25 et samedi 26 : FERMÉ**
- lundi 28 : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mardi 29 : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi 30 : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **jeudi 31 au samedi 2 : FERMÉ**

Réouverture de l'office de poste de Bernex le lundi 4 janvier 2021.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs voeux pour 2021.

Dates des levées de déchets encombrants en 2021 :

- **samedi 30 janvier**
- **samedi 10 avril**
- **samedi 5 juin**
- jeudi 19 août
- jeudi 21 octobre
- jeudi 16 décembre

Ils sont à entreposer **au maximum 48h avant la levée**, près des déchetteries communales, **la levée des encombrants n'étant pas du porte à porte**.

Nous rappelons que les gravats, tuiles, objets en béton, débris provenant d'une démolition et les pièces de voiture ne font pas partie des déchets encombrants ordinaires. Ils ne sont par conséquent pas ramassés lors de la levée. Il est demandé aux personnes concernées par ces déchets spécifiques de bien vouloir organiser elles-mêmes leur enlèvement.

Depuis, le mois d'août 2020, **les appareils électriques et électroniques ne doivent plus être déposés dans les collectes des encombrants**, mais doivent être rapportés dans les commerces qui vendent ce type d'appareils ou déposés dans les ESREC (site de Châtillon, par ex.). Cette nouvelle mesure est destinée à diminuer les risques encourus par les émissions des différents gaz que ces appareils contiennent (mercure, PCB, gaz à effet de serre, risque d'incendie dû aux batteries au lithium détériorées).

La levée du compost est effectuée le lundi.

Déneigement

Nous rappelons à tous les propriétaires qu'ils ont l'obligation de déneiger les trottoirs jouxtant leur propriété. Le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique (F 3 15.04) stipule en effet :

Nettoyage en cas de neige et verglas :

1. En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades ou d'habitation, aux concierges ou, à défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.
2. Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.
3. Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux. Il résulte notamment de ce qui précède que le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

Sorties de ski

La commune d'Avusy, conjointement aux communes d'Avully et de Chancy, a le plaisir de vous proposer cinq sorties de ski, fixées les :

- samedi 16 janvier 2021
- samedi 23 janvier 2021
- samedi 30 janvier 2021
- samedi 6 février 2021
- samedi 27 février 2021

Les inscriptions en ligne sont ouvertes : www.sortiesdeski.ch

Attention : selon l'évolution de la situation sanitaire et du nombre de participants, ces sorties pourraient être annulées.

Cimetière : renouvellement des concessions

Les personnes ayant des proches inhumés au cimetière d'Avusy en 2000, ainsi que celles possédant des concessions arrivées à terme en 2020, sont informées de l'échéance des tombes et des cases idoines. Les demandes de renouvellement sont à adresser à la **Mairie d'Avusy, route du Creux-du-Loup 42, 1285 Athenaz (Avusy), jusqu'au 31 janvier 2021**. Passé cette date, la commune pourra en prendre possession et en disposer à son gré.

Jobs d'été 2021

Tous les jeunes avusiens, dès 16 ans révolus, souhaitant travailler sur la commune cet été peuvent postuler pour un job d'été à la mairie pour des travaux de conciergerie.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de faire parvenir une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae d'ici au 30 avril 2021 directement à la mairie d'Avusy.

Le nombre de places est limité.

Médailles de chiens 2021

Elles seront disponibles à la mairie dès le 6 janvier 2021.

Pièces à présenter :

- confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus ;
- attestation d'assurance responsabilité civile 2021 ;
- carnet de vaccination à jour (rage) ;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours TMC ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV ;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être acquise avant le 1^{er} avril 2021.

Le prix de la médaille s'élève à Fr. 10.–.

Informations sous : www.ge.ch/detenir-chien.

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de promener ces derniers sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles et leurs préaux (règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01).

Nous remercions les détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen de sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune **et de les jeter dans la poubelle la plus proche.**

Opérations électorales en 2021

7 mars	votation populaire
13 juin	votation populaire
26 septembre	votation populaire
28 novembre	votation populaire

PRO SENECTUTE | Gymnastique séniors Genève

1h par semaine.

Maintenir sa mobilité et son capital santé par une gym en douceur privilégiant souplesse, agilité, équilibre, endurance, force et plaisir du mouvement.

Tous les lundis de 16h à 17h à la salle communale d'Avusy à Athenaz.

Renseignements au 022 345 06 77 ou au 022 756 17 93.

Activités proposées par la paroisse protestante de la Champagne

L'Éveil à la Foi œcuménique est un moment de découverte d'histoire biblique, de musique, d'échange, animé par le pasteur Étienne Jeanneret

Pour les enfants de 4 ans jusqu'en 4P, accompagnés d'un adulte.

Sept samedis de septembre 2020 à mai 2021, de 9h30 à 11h à la salle de paroisse de Cartigny.

Des rencontres KT pour découvrir des textes bibliques, discuter, partager, sont proposées pour les enfants de 5P à 8P, une fois par mois durant la pause de midi avec pique-nique, le jeudi à la salle de paroisse de Cartigny (nous contacter en cas de difficultés pour les transports) ou le vendredi à l'école d'Athenaz.

Toutes les dates et autres rencontres sont visibles sur le site : champagne.epg.ch

Unité pastorale de la Champagne

Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Confignon, Soral-Laconnex
Abbé Robert Truong

Contact-information des paroisses catholiques de la Champagne :
UP Champagne, Vieux-Chemin-de-Bernex 8, 1233 Bernex

022 757 10 35
contact@up-champagne.ch

Horaires du secrétariat :

- Lundi jeudi, vendredi : 16h – 18h
- Mardi : 8h30 – 11h30.

Le Conseil municipal ...

2 juin 2020

a prêté serment lors de cette séance du Conseil municipal dite d'installation.

a élu les membres du bureau du Conseil, à savoir : M. Patrick FISCHLER à la fonction de président, Mme Isabelle MERMOUD à celle de vice-présidente et M. Henri GANGLOFF en tant que secrétaire.

C'est également à l'occasion de cette séance que les diverses commissions ont été constituées.

3 juin 2020

a décidé d'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 1'658'272.– pour la construction d'un quartier intergénérationnel à Athenaz sur les « terrains Portier ».

a validé le transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif.

23 juin 2020

a ouvert un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 650'000.– pour la rénovation énergétique de l'immeuble sis à la route d'Avusy 10/10A, qui fait partie du patrimoine financier.



22 septembre 2020

a accepté les onze décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relatives :

- à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.– à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus ;
- au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.– ;
- au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.– ;
- au cofinancement du Fonds intercommunal de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.– ;
- au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de Fr. 1'000'000.– ;
- à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de Fr. 7'400'000.– ;
- à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr. 2'500'000.– représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- à la subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal ;
- à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinées aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 ;
- à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19.

a renouvelé le bureau du local de vote :

- Présidente : Mme Adélaïde CRUCHON,
suppléante : Mme Jacqueline ISELI ;
- Vice-Présidente : Mme Françoise CERUTTI,
suppléante : Mme Daniëla KOPP.

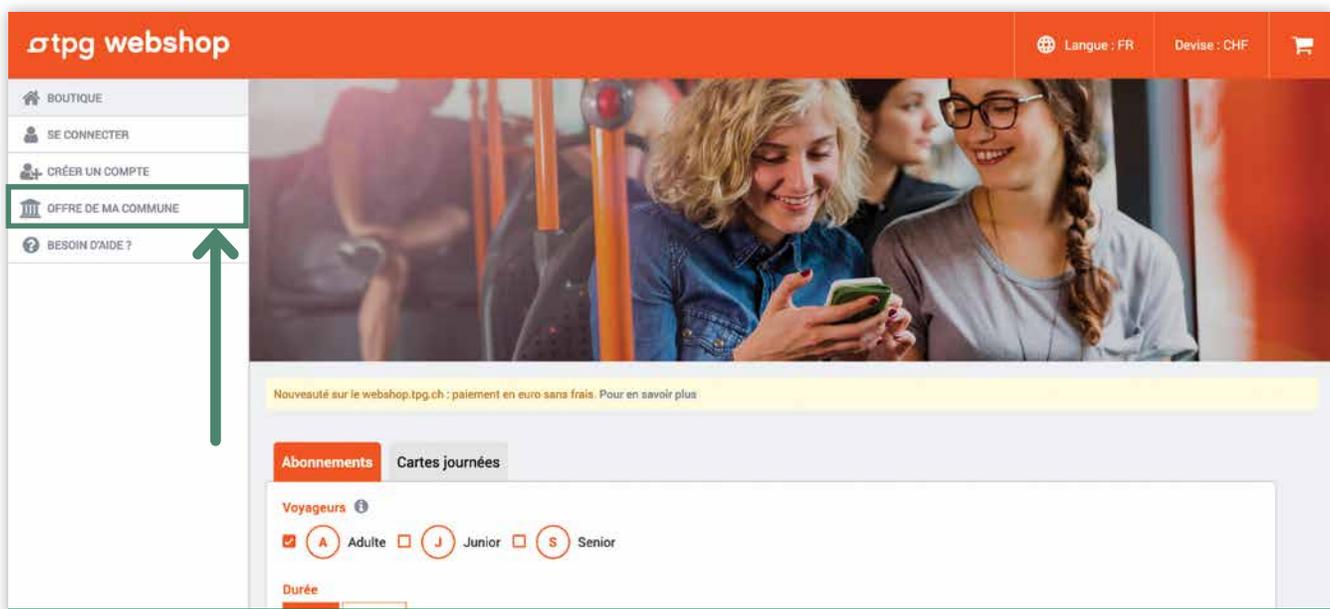
L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil municipal est disponible sur notre site internet : www.avusy.ch/proces-verbaux

Mobilité douce : la subvention « Transports publics » change de forme dès le 6 janvier 2021 !

Passez aux transports publics ! Notre commune offre une participation financière de CHF 100.– aux juniors, adultes et seniors résidant sur la commune, à faire valoir sur l'achat de votre abonnement annuel de transports publics. Tout se passe désormais en ligne. Simple et pratique !

Grâce au partenariat liant notre commune et les tpg, profitez d'une réduction de CHF 100.– lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel unireso ou Léman Pass. Dès le 6 janvier :

1. Connectez-vous sur « webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune » ;
2. Saisissez le nom de la commune « Avusy » puis sélectionnez l'action Avusy Junior, Avusy Adulte ou Avusy Senior (selon votre âge) ;
3. Inscrivez-vous à l'une de ces trois actions. La commune recevra votre inscription et la validera si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Il n'est dès lors plus nécessaire de présenter un bon émis par la commune à l'agence tpg. **Tout peut être réalisé en ligne.** Si vous souhaitez toutefois vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Si vous n'avez pas de compte webshop tpg, rien de plus simple : allez sur « webshop.tpg.ch » et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la mairie. Vidéo d'aide à l'adresse « webshop.tpg.ch/web/guest/faq ».

Depuis 2018 par ailleurs, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Rendez-vous sur « webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass » pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez

aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3). À noter également que **les CFF ne participent pas à cette action** : il est par conséquent obligatoire de se connecter au webshop tpg ou de se rendre dans une agence tpg pour acheter son abonnement annuel et bénéficier de la subvention.

ATTENTION : Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra **EN AUCUN CAS acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune.**

Calendrier des manifestations

Janvier	29	Boum des enfants Salle communale d'Avusy	Mai	1 ^{er}	Le Feuillu Du château au centre communal d'Avusy
	#	Vin chaud Lieu et date à définir		8	Bal Salle communale d'Avusy
Février	#	Vin chaud Lieu et date à définir	Juin	22	Brunch du rugby Cabane du rugby à Athenaz
	#	Vin chaud Lieu et date à définir		5-6	Glam Rock Festival Centre communal d'Avusy
Mars	12-28	Exposition Laiterie de Sézegnin	19-20	Concours de pêche Etang à Meyer à Athenaz	
	20-5	Marché de printemps Cour et salle communale de Sézegnin	26-27	Tournoi de foot Centre communal d'Avusy	
Avril	23	Soirée ArThenaz Foyer	27	Promotions scolaires Centre communal d'Avusy	
	24	Troc Péristyle du centre communal d'Avusy	Août	1 ^{er}	Fête Nationale Centre communal d'Avusy
	Selon évolution	Pièce de théâtre « La dégringolade » Salle Saint-Charles		28-30	La Kermesse Salle Saint-Charles et parvis de l'église

Retrouvez la suite du calendrier de nos manifestations sur Internet : www.avusy.ch/manifestations-communales-2021 et dans le prochain bulletin communal du mois de juin.